



Ecole inclusive dans l'impasse : enseignant.es, AESH et élèves en souffrance

La dégradation des conditions de travail des agent.es de l'EN est sans précédent. Le nombre de démissions et les demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière significative depuis quelques années. Le climat est délétère dans les écoles. Les injonctions de toutes sortes, les prescriptions pédagogiques se multiplient empêchant les personnels d'exercer leur métier dans les meilleures conditions. La lettre ministérielle reçue début décembre ne fait qu'amplifier le mal être enseignant : mépris, injonctions, liberté pédagogique bafouée... En Seine-et-Marne, les conditions d'inclusion sont indignes et provoquent de la souffrance chez nos collègues.

En effet, l'école inclusive est actuellement dans une impasse. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour les élèves comme les conditions de travail des enseignant.es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules pour gérer comme elles peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

De nombreux témoignages prouvent dans bien des situations, qu'il n'est plus question d'école, d'apprentissage, de progrès scolaires quand il s'agit d'inclure des élèves qui nécessitent des soins et des équipes multidisciplinaires formées permettant de répondre à leurs besoins et aux notifications de la MDPH.

Ces situations illustrent la volonté de notre hiérarchie de faire de l'école une variable d'ajustement pour pallier le manque de structures adaptées et de personnels spécialisés lorsqu'ils sont nécessaires. Les politiques publiques engagées en matière de handicap à l'école depuis maintenant 18 ans ont apporté la preuve que la scolarisation seule, sans aucun moyen correspondant aux besoins des élèves en situation de handicap (enseignement spécialisé, voire en établissements médico éducatif) n'est pas tenable pour certains élèves.

Nous n'ignorons rien des besoins et des attentes légitimes des parents d'élèves, inquiets et soucieux de l'avenir de leurs enfants. Il appartient à l'Etat d'y répondre en partant des besoins et non des moyens qu'il compte allouer. Dans le contexte d'une austérité généralisée et permanente, tout le monde comprend que l'acte II de l'école inclusive est le véhicule qui servira à réduire tous ces moyens absolument nécessaires. C'est bien ce que préparent les annonces faites lors du conseil national du handicap.

- Fin des établissements médicosociaux qui devraient « se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées »
- Fusion des AESH et des AED pour créer des « accompagnants à la réussite scolaire »
- Transformation de PIAL en Pôle d'accompagnement à la Scolarité faisant de l'Education Nationale le prescripteur et le payeur des mesures d'accompagnement des élèves en situation de handicap
- Transformation des enseignants spécialisés en prescripteurs de « bonnes pratiques » en lieu et place de la prise en charge des élèves à laquelle ils ont été formés

A terme, il s'agit ni plus ni moins de réduire davantage ce qui est notoirement insuffisant pour répondre à des exigences budgétaires et non aux besoins des élèves.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est impérieux d'agir collectivement pour que l'inclusion des élèves en situation de handicap dans nos classes se fasse au bénéfice de toutes et tous et non au détriment de chacune !

- Arrêt de l'acte II de l'école inclusive
- Retrait/Abrogation de l'article 53 du projet de loi de finance

